

<https://www.lebetteravier.fr/2023/01/26/le-senateur-pierre-cuypers-interpelle-le-ministre-de-lagriculture/>

Le sénateur Pierre Cuypers interpelle le ministre de l'Agriculture

ACTUALITÉS • 26/01/2023

Au lendemain de l'intervention de trois députés lors des questions orales au gouvernement, c'est au Sénat de s'adresser au pouvoir exécutif. Le sénateur Pierre Cuypers (LR), par ailleurs betteravier en Seine-et-Marne et administrateur de la CGB a interpellé Marc Fesneau, le ministre de l'Agriculture. Il lui a demandé comment il compte répondre à l'impasse dans laquelle se trouve la filière betteravière française depuis la décision de la CJUE du jeudi 19 janvier.

Le sénateur Pierre Cuypers (LR) interpelle le ministre de l'Agriculture sur l'impasse dans laquelle se situe la filière betteravière française ©Sénat
©Sénat

Pierre Cuypers, sénateur Les républicains de Seine-et-Marne :

« J'associe Mme Pluchet à ma question. Jeudi 19 janvier, jour funeste pour l'agriculture, la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) a rendu illégales les dérogations françaises sur l'utilisation des néonicotinoïdes par la filière betteravière.

Le Président de la République affirmait pourtant qu'il n'y aurait « pas d'interdit sans solution ». Le 12 janvier, M. le ministre nous disait être certain de la reconduction de l'autorisation des dérogations pour 2023.

De plus, la France est seule à avoir interdit, en 2016, l'usage de tous les néonicotinoïdes en aspersion ou en enrobage de semence, contrairement à l'Allemagne et à d'autres. Elle s'est mise dans l'impasse.

En 2020, la jaunisse de la betterave a occasionné 200 millions d'euros de pertes, indemnisées à 10 %... Notre souveraineté alimentaire et énergétique est menacée. Que compte faire le Gouvernement ? Il vous reste dix jours pour apporter des solutions, car les agriculteurs doivent prévoir leurs semis. »

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire :

La décision de la CJUE s'impose à nous, et vient contrecarrer notre plan de sortie des néonicotinoïdes sur trois ans. Nous avons très peu de temps pour agir et rassurer la filière, des planteurs aux industries qui triturent la betterave.

Accusé de réception en préfecture
077-217703271-20230215-2023-FEV-017-DE
Date de télétransmission : 15/02/2023
Date de réception préfecture : 15/02/2023

Il faut d'abord garantir aux agriculteurs que les pertes dues à la jaunisse seront couvertes. Nous y travaillons. (Marques de scepticisme sur quelques travées du groupe Les Républicains)

Il faut ensuite accélérer la recherche de solutions alternatives : plus de 20 millions d'euros ont été alloués à l'Inrae pour y travailler. Il faut poursuivre les recherches sur d'autres itinéraires techniques avec des molécules qui restent autorisées. J'ai demandé une expertise rapide.

Enfin, je le maintiens : pas d'interdiction sans solution. Cette interdiction date de 2016 ; nous devons assumer nos décisions.

Il nous faut donner de la visibilité aux betteraviers, avec le plan jaunisse, et en associant les transformateurs. Nous sommes à l'œuvre.

M. Pierre Cuypers :

Il faut des solutions et des certitudes. Colère, désarroi : c'est le feu dans nos territoires. Au-delà de l'incompréhension, c'est le saccage annoncé de nos filières du sucre, du bioéthanol, du gel hydroalcoolique, de l'alimentation animale. C'est le risque d'importations massives du Brésil à partir de produits que nous refusons, obérant notre souveraineté alimentaire et énergétique. La France devient le seul pays au monde à avoir tout interdit !